

Saison 2010/11

Assemblée Ligue Nationale (ALN)

Lieu:	Maison des Sports, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen
Date:	Mercredi, 26 janvier 2011
Heure:	19h00 – 21h15
Présidence:	Urs Schärner, Président LN
Scrutateurs:	Andrea Schmid, Kathrin Volkart
Voix:	67
Majorité absolue:	34 voix
Majorité 2/3:	45 voix
Procès-verbal:	Peter Wahlen, Assistant LN

1. Salutations

Urs Schärner ouvre l'ALN qui a été avancée en rapport avec le concept „Sport d'élite STT“ à 19h00 et salue particulièrement Susanne Gries, la nouvelle directrice STT, Jean-Marc Wichser, président de la Commission des Statuts et Règlements (CSR) et Georg Silberschmidt (Chef Sport d'Elite STT). En outre, il salue chaleureusement Manuel Mohler, son collègue du comité, l'actuel joueur national Nicola Mohler ainsi que la traductrice.

2. Appell / Vérification des voix

D'après le contrôle des présences, les clubs suivants ne sont pas représentés: CTT Bulle, CTT Carouge, CTT Collombey-Muraz, CTT Cortaillod, CTT Delémont, CTT Forward-Morges, CTT Mandement, CTT Martigny, CTT Meyrin, CTT UGS-Chênois, CTT Vevey, CTT ZZ Lancy, STT Lugano, STT Riva San Vitale, TTC Bremgarten, TTC Burgdorf, TTC Chur, TTC Düdingen, TTC Kloten, TTC Lenzburg, TTC Ostermundigen, TTC Pratteln, TTC Rapperswil-Jona, TTC Romanshorn, TTC Schenkon, TTC Schöftland, TTC Smily Future, TTC Stalden, TTC Wädenswil, TTC Wil SG, TTC Winterthur.

La répartition des voix est réglementée dans le règlement de la LN (art. 3.2).

Vérification des voix: total voix: 67; majorité absolue: 34; majorité 2/3: 45

Manuel Mohler assume la fonction de président de jour.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Conformément à l'art. 3.12 du règlement de la LN, les décisions de l'ALN ordinaire qui s'était déroulée par correspondance ont été remises à tous les clubs et au CC STT sous forme de procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et un remerciement est adressé au rédacteur et aux traducteurs.

4. Approbation du rapport annuel du comité directeur

Le président LN aborde les différentes réactions négatives transmises par les formulaires de réponse suite à la dernière ALN. Il s'étonne par ailleurs que les clubs LN ne s'engagent pas plus et il se demande s'il n'y aurait pas un problème de confiance.

Selon Peter Schwarz (TTC Zürich Affoltern), les tâches principales du comité directeur LN ne sont pas assez clairement définies. Il serait en outre souhaitable si on pouvait refléter les activités effectuées jusqu'à présent

ce qui permettrait de déceler d'éventuelles améliorations ou dégradations.

Urs Schärer note la suggestion; il souligne que l'organe est bien plus qu'un organe de contrôle. L'ALN pourrait décider de manière autonome au sujet des dispositions complémentaires du RS STT et des directives LN. Il appelle à ce que les clubs LN utilisent mieux la plate-forme qui leur est mise à disposition en faisant part de leurs suggestions et de leurs réactions.

Le rapport annuel du comité directeur LN (saison 2009/10) est approuvé à l'unanimité.

5. Election du Président LN

Manuel Mohler remercie Urs Schärer qui se représente pour une autre année pour son grand engagement qui est – il faut le souligner – un travail bénévole.

L'élection d'Urs Schärer a lieu sans voix opposée.

6. Election de membres additionnels du comité directeur LN

Le président souligne le grand engagement et la bonne collaboration efficace avec Manuel Mohler qui se représente pour une autre période.

Manuel Mohler est élu à l'unanimité.

Étant donné que la succession de Zdenko Kurtovic, qui a dû démissionner en raison d'absences professionnelles n'a pas pu être réglée avant l'assemblée (quatre candidats potentiels ont malheureusement donné une réponse négative concernant une collaboration) et que la capacité d'agir de l'organe est en danger, le président LN fait appel aux personnes présentes. Les différentes affaires peuvent normalement être traitées rapidement via des téléconférences et/ou une séance.

La question concernant l'intégration d'un membre est actuellement examinée.

Les personnes présentes sont d'accord que le Comité directeur LN peut accueillir encore une personne. La confirmation d'une élection éventuelle aura lieu à l'occasion de la prochaine ALN.

7. Présentation du concept „Sport d'élite STT“

Georg Silberschmidt explique les points essentiels du projet:

Puisque les critères pour la classification par Swiss Olympic seront désormais basés sur l'avenir (subventions pour les perspectives prometteuses des fédérations), il s'agit d'introduire un concept de Sport d'élite et de la relève uniforme sur le plan national qui est axé sur la performance. Pour la mise en œuvre, cela signifie concrètement: d'ici l'été 2016, un joueur doit de nouveau faire partie des 100 meilleurs et deux autres des 200 meilleurs du monde.

Puisqu'actuellement, d'autres projets tels que Backbone sont en cours, et que les AR et les clubs doivent encore mieux être intégrés, l'équipe du projet et le DCC ont décidé de modifier le planning et de répartir la mise en œuvre sur deux phases:

- 1) Début de la mission 2 „Top 100“ (promotion ciblée des joueurs du cadre A liée à des frais supplémentaires de CHF 35'000.-) et vote sur le financement lors de la prochaine AD d'automne (saison 2011/12)
- 2) Entrée en vigueur du concept „Sport d'élite STT“ (saison 2012/13)

Avec une participation financière (1/3 des dépenses) des clubs LN à l'étape 1 (voir proposition sous point 8.1), les moyens sont à 100% destinés à des activités des joueurs du cadre A ainsi qu'aux honoraires pour leurs entraîneurs, joueurs qui ont la volonté et le potentiel de rejoindre l'élite internationale.

Nicola Mohler est convaincu du concept „Sport d'élite STT“; les objectifs seraient très ambitieux et il n'y aurait aucune garantie qu'ils soient entièrement atteints. Il pense toutefois qu'une nouvelle voie offrirait des chances car en Suisse aussi, il y aurait sans aucun doute des talents mais que ceux-ci se perdraient souvent. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les moyens financiers modestes soient distribués à trop de monde ou que la motivation personnelle et le soutien des parents manquent. Le domaine "école/formation/sport" présenterait un autre problème. Il pense que l'assurance de l'avenir des personnes concernées joue un rôle central et que dans ce contexte, un soutien financier par la fédération serait indispensable – éventuellement sous forme d'un engagement avec des obligations au sein de la fédération.

Reinhard Schulze (TTC Uster) trouve que le concept Sport d'élite STT en soi est très bien; la collaboration avec les AR devrait être mieux réglée; actuellement, il y aurait encore trop d'incertitudes, notamment en ce qui concerne le financement.

Pedro Pelz (TTC Neuhausen) soutient la vision: selon lui, il est suffisant d'avoir en premier lieu une personne d'identification. Il explique cela avec des exemples (Danemark: Michael Maze; Roumanie: Adrian Crisan). D'autres joueurs pourraient évoluer dans leur ombre (effet d'aspiration).

Nicolai Matuschek (TTC Zürich Affoltern) pense qu'il est indispensable que les joueurs très talentueux partent à l'étranger afin de développer leur jeu. Pour les clubs concernés, cela représenterait toutefois une perte douloureuse.

Selon le vote consultatif qui doit refléter l'avis des clubs LN, le concept „Sport d'élite STT“ est clairement soutenu avec 66 oui et 1 abstention.

8. Approbation des directives LN et des dispositions complémentaires RS 510ss

8.1 Proposition engagement de JA/A du club recevant en championnat par groupes LNA

Selon Reinhard Schulze (TTC Uster), les frais de déplacement pour les JA/A s'élèvent à environ CHF 50.- à CHF 150.- par match pour son club.

Michael Frass (TTC Rapid Luzern) admet que les dépenses pour faire venir des étrangers par avion dépassent largement les frais des officiels. Il a du mal à comprendre pourquoi les frais de déplacement de ceux-ci devraient être redistribués. Il ne voit aucun rapport entre les engagements JA/A LNA et le concept Sport d'élite STT, bien au contraire: la proposition serait en contradiction avec le professionnalisme du tennis de table suisse tant cité dans le concept.

Reto Bazzi (Président de la Commission JA/A STT) se réjouit de l'attitude d'un représentant d'un club LNA. Il conseille de rejeter la proposition. La neutralité serait le b.a.-ba pour un JA/A. Il se dit étonné que la proposition ait été soumise sans que l'instance responsable de la planification n'ait été consultée, d'autant plus que le système introduit avec deux officiels à la table ait été élaboré en collaboration avec le comité directeur LN.

La proposition est rejetée avec 12 oui contre 55 non.

8.2 Proposition changements de joueurs titulaires en ligue nationale

Le président souligne que la proposition qui vise à régler ce qu'il faut faire avec les joueurs titulaires qui se décident soudainement pour un autre club, respectivement – dans le cas d'étrangers – qui ne peuvent pas faire prolonger leurs autorisations, se limite à la ligue nationale; sur le plan régional, les effets pourraient éventuellement être trop importants (système de cascade).

Michael Frass (TTC Rapid Luzern) est de l'avis que la mise en pratique serait difficile et que le contrôle serait coûteux. Il a des doutes quant à la possibilité de contrôler (complètement) les départs à l'étranger.

La proposition est approuvée avec 41 oui contre 21 non et 5 abstentions.

Art. 510.2.7

Tout joueur titulaire d'une équipe LN qui, au cours de la saison,

- change de club ou

- ne peut pas renouveler son autorisation de séjour et/ou de travail expirée en tant qu'étranger, doit être remplacé par un autre joueur qui est considéré comme joueur titulaire dès son premier engagement. Ce joueur ne peut pas être mieux classé que l'ancien joueur titulaire sauf s'il remplace, en tant que joueur transféré, le joueur qui était jusqu'alors le mieux classé au sens de l'art. 50.4.8.

Art. 510.2.8

L'ancien club principal LN doit annoncer le transfert d'un joueur titulaire inscrit à l'Office central STT.

8.3 Proposition adaptation respectivement modification du mode de déroulement du tour de promotion 1ère ligue/LN

Selon Urs Schärer il s'agit de redimensionner la manifestation; le Directoire du Comité central STT saluerait la solution proposée. Avec son intervention, le TTC Solothurn va même encore plus loin puisqu'il souhaite que l'on ne joue qu'en deux groupes si 9 à 16 équipes participent.

Selon Nicolai Matuschek (TTC Zürich Affoltern), il est inacceptable qu'un programme qui est prévu se dérouler sur plusieurs mois dans le cadre du championnat par équipes soit joué en deux jours. En ce qui concerne les rapports de force, il a remarqué que les meilleures équipes des ligues régionales supérieures sont moins fortes que les dernières équipes de la LNC ce qui mettrait en doute toute pensée de performance. Il plaide pour renoncer complètement aux tours de promotion.

Face au statu quo, la proposition de la direction STT/comité directeur LN, qui a été préférée par rapport à la modification proposée du TTC Solothurn (30 oui, 14 non et 23 abstentions), est approuvée avec 60 oui contre 7 non – sous réserve de l'approbation par l'AD de printemps.

Art. 510.14.3

Mode de déroulement du tour de promotion:

- En cas de participation de 16, 15, 14, 13 ou 12 équipes, les équipes s'affrontent en deux tours: Au premier tour, les équipes sont réparties en quatre groupes (A-D) et tirées au sort selon leur force. Un groupe ne doit pas comporter plus d'une équipe de la même AR. Les deux premières équipes de chaque groupe se qualifient pour le deuxième tour. Au deuxième tour, les équipes sont réparties en deux groupes: Le groupe 1 rassemble les vainqueurs des groupes A et D et les deuxièmes des groupes B et C; le groupe 2 rassemble les vainqueurs des groupes B et C et les deuxièmes des groupes A et D.

- En cas de participation de 11, 10 ou 9 équipes, les équipes sont réparties en deux groupes (A,B) et tirées au sort selon leur force. Un groupe ne doit pas comporter plus d'une équipe de la même AR.

- En cas de participation de 8 équipes au moins, les équipes s'affrontent s'en d'un groupe en un seul tour.

Art. 510.14.4

Chez les dames, les deux vainqueurs des groupes du dernier tour joué sont promus en LNB respectivement les deux premières du tour simple s'il y a 8 équipes ou moins. Si plus de deux équipes de LNB sont reléguées, les deux deuxièmes du groupe, éventuellement les deux troisièmes du groupe, etc. du dernier tour joué disputent, si nécessaire, un match décisif. Si le résultat est un match nul, on tient compte – dans l'ordre – de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus, de la différence entre les points gagnés et les points perdus et finalement du tirage au sort.

Art. 510.14.5

Chez les messieurs, les deux vainqueurs des groupes et les deuxièmes du groupe du dernier tour joué sont promus en LNC respectivement les quatre premières du tour simple s'il y a 8 équipes ou moins. Si plus de quatre équipes de LNC sont reléguées, les deux troisièmes du groupe, éventuellement les deux quatrièmes du groupe du dernier tour joué disputent, si nécessaire, un match décisif. Si le résultat est un match nul, on tient compte – dans l'ordre – de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus, de la différence entre les points gagnés et les points perdus et finalement du tirage au sort.

9. Engagement de commissions internes LN et de groupes de projet

Personne ne demande la parole.

10. Propositions des membres et du comité directeur

Le président souhaite brièvement prendre position concernant les trois propositions suivantes pour sonder les personnes présentes en vue des votes à venir lors de la séance du Comité Central (séance CC), respectivement de l'Assemblée des délégués de printemps (AD de printemps):

- A) Concernant la proposition „Augmentation des tarifs d'inscription pour les équipes LN“ (Variante B après le rejet du point 8.1 ci-dessus), Urs Schärrier fait remarquer que les moyens qui sont ainsi générés en plus, sont destinés à des fins déterminées et qu'il s'agit de dépenses supplémentaires limitées à deux ans.
Michael Frass (TTC Rapid Luzern) pense que les clubs LNA contribuent déjà considérablement à la mise en pratique des idées du concept Sport d'élite en engageant des mercenaires solides. Il est de l'avis que le financement devrait être assuré par des frais de licence plus élevés en général et par des activités plus intenses dans le domaine du Sport de loisirs (plus de membres licenciés).
- B) Sanctions lorsque le transfert de joueurs titulaires LN n'est pas annoncé – après l'approbation de la proposition „Changements de joueurs titulaires en ligue nationale“.
- C) Concernant la proposition „Définition des compétences concernant les compétitions LN“, le DCC se prononce en faveur d'une approbation.

Les résultats des votes consultatifs (la proposition A est approuvée avec 34 oui contre 29 non et 4 abstentions, la proposition B est approuvée avec 37 oui contre 23 non et 7 abstentions, la proposition C est approuvée avec 49 oui contre 11 non et 7 abstentions) sont des signaux clairs à l'adresse de représentants du CC, respectivement de l'AD de printemps.

11. Détermination de la prochaine ALN

Selon le président LN il s'agit d'une question de principe où les avis concernant le lieu et la date divergent énormément.

Selon le vote (57 oui, 10 non), la prochaine ALN aura lieu le 03.03.12 (lieu pas encore connu).

12. Divers

Le président LN apprécierait si d'éventuels retraits, d'éventuelles relégations volontaires, respectivement d'éventuelles renoncations à la promotion d'équipes sont officiellement rendues publiques le plus rapidement possible – mais au plus tard jusqu'au nouveau délai (15 avril).

Pour le procès-verbal:

Swiss Table Tennis
Assistant LN

Peter Wahlen

Va à:
Clubs LN
Comité central STT
Présidents CT AR
CSR STT